



Plan Local d'Urbanisme de LEUDEVILLE

7.2.d COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal

Février 2019

7 DECHETS

La production de déchets et leur traitement sont des enjeux majeurs gérés par les syndicats intercommunaux. La commune a pour rôle de limiter au maximum leur production et faciliter la gestion de leur traitement en favorisant notamment leur revalorisation.

7.1 Transport, valorisation et recyclage des déchets

Collecte

La Communauté de Communes du Val d'Essonne gère l'élimination et la valorisation des déchets ménagers assimilés. Pour la commune de Leudeville, c'est le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) qui gère la collecte.

Les déchets sont collectés au porte-à-porte et permettent de trier les déchets par catégories : ordures ménagères, emballages, déchets végétaux, encombrants.

Les ordures ménagères et emballages sont récupérés une fois par semaine, les déchets verts sont collectés tous les quinze jours de mars à novembre et les encombrants sont enlevés sur rendez-vous.

Il existe également deux bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre et du papier : elles sont situées rue du Piège et rue de la Croix Boissée.

Les déchetteries sont accessibles aux habitants de Leudeville sous condition de posséder une carte d'accès, délivré par le syndicat. Le dépôt de déchets y est gratuit pour les particuliers dans la limite de 2m³ par semaine.

Traitement

Le traitement de ces déchets se fait via la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SMARDEL) située à Vert-le-Grand.

Elle gère les 24 déchetteries sur son territoire d'action. Les plus proches de la commune de Leudeville sont celles de Vert-le-Grand et Saint-Germain-lès-Arpajon.

Les déchets y sont triés et valorisés selon leur catégorie. Dans la mesure du possible, les déchets sont recyclés ou revalorisés :

- ordures ménagères (combustion et production d'électricité) ;
- bois (combustible, panneaux de particules) ;
- végétaux (compost, amendement organique) ;
- cartons (recyclés) ;
- tout venant (revalorisation / stockage de déchets non dangereux) ;
- emballages ménagers (recyclés) ;
- verre (recyclé) ;
- métaux (recyclés) ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques (recyclés autant que possible) ;
- déchets dangereux (élimination dans des centres agréés).

7.2 Analyse atouts/faiblesses/opportunités/menaces... enjeux

| | |
|--|---|
| <p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un service de collecte et de traitement des déchets efficace | <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôts sauvages d'ordures ▪ Gestion difficile des déchets encombrants |
| <p>Opportunités</p> | <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation du paysage urbain si une solution aux dépôts sauvages des déchets sur la voie publique n'est pas trouvée. |
| <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Penser la gestion des déchets comme un levier d'amélioration du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une gestion efficace pour réduire les nuisances générées par les déchets | |